



Vendredi 23 mars 2018

À l'attention de **Monsieur Laurent Prevost**
Préfet du Val-de-Marne
21-29, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

Monsieur le Préfet,

Vous avez adressé en février dernier un courrier à chacun des neuf maires du Val-de-Marne concernés par le dispositif de « contractualisation » inscrit dans la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, afin de leur indiquer les modalités selon lesquelles il devrait s'imposer dans la construction des budgets communaux.

Nous vous faisons part collectivement de notre totale opposition à cette « contractualisation » qui remet en cause de manière inédite et inacceptable le principe de libre administration des communes. Comme vous le savez, l'Association des Maires du Val-de-Marne, réunie le mardi 21 mars, a également exprimé majoritairement un avis d'opposition à ce dispositif.

Nous sollicitons par conséquent de votre part une audience collective dès que possible.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations les meilleures.

Pour le Maire,
Christian Fautré
1^{er} adjoint au Maire de
Champigny-sur-Marne

**Didier
Guillaume**
Maire de
Choisy-le-Roi

**Laurent
Cathala**
Maire
de Créteil

**Jean-Philippe
Gautrais**
Maire de
Fontenay-sous-Bois

**Philippe
Bouyssou**
Maire
d'Ivry-sur-Seine

**Franck
Le Bohellec**
Maire
de Villejuif

**Jean-Claude
Kennedy**
Maire de
Vitry-sur-Seine